

**Gerhard ULRICH**

*Morges, le 13.11.18*

*Dissident, ancien prisonnier politique  
Fondateur + ancien président de l'initiative  
des citoyens APPEL AU PEUPLE  
Réseau SALVE EUROPA !  
Avenue de Lonay 17  
CH-1110 Morges*



Ministre genevoise,  
responsable du  
Département de  
l'instruction publique, de la  
formation et de la jeunesse.

**Anne EMERY-TORRACINTA**  
*Conseillère d'Etat  
Rue des Gazomètres 5  
1205 Genève*

## ***L'industrie d'enlèvement d'enfants – Les causes de ce fléau***

*A vous, Anne EMERY-TORRACINTA,*

*Le 17.03.18, la Tribune de Genève nous a appris votre implication dans l'affaire de mœurs de **Tariq RAMADAN** dans vos écoles genevoises. Côté Ecole Internationale de Genève, votre époux, Pascal EMERY a couvert un cas de mobbing gravissime: par lettre du 31.03.15, il a calomnié la victime, une enseignante, qui a perdu son emploi par la suite. Il jouit évidemment de l'impunité. Les plaintes pénales contre lui n'ont tout simplement pas été traitées.*

*Ces derniers mois, les médias n'ont cessé de rapporter les irrégularités au sein du Service de Protection des Mineurs (SPMI), également partie de votre dicastère. A ce sujet, je joins la lettre ouverte de la doctoresse Angèle LÉGILLON du 22.09.18, envoyée au Président de la Commission des droits de l'Homme de votre Grand Conseil. Dans un premier temps, on a voulu l'auditionner de vive voix; ensuite des puissances occultes ont annulé cette audition, et c'est bien dommage, car le contenu de cette lettre est d'un énorme intérêt public bien au-delà de votre république. Cette doctoresse raconte, comment le SPMI lui a volé sa petite fille par mensonges et tromperies. En plus, cette mère/doctoresse rapporte avec compétence, comment le SPMI dysfonctionne en série aux dépens de tiers, démolissant sans pitié les vies de mères, pères et enfants. C'est possible grâce à la complicité de psychiatres et juges de service. La pédopsychiatre W\* – le Dr MENGELE genevois - fournit des certificats de complaisances en série,*

*couvert par son hiérarchie. Dénoncée, elle fut couverte par lettre du HUG du 16.10.18, contenant la phrase révélatrice:*

*«(...) que la qualité des expertises rendues par la Dre W\* correspond parfaitement aux attentes exigées de la part des autorités lui confiant des mandats d'expertise.»  
Qui paye, commande. On s'en fiche du sort des «expertisés». Le Tribunal de Protection de l'Adulte et de l'Enfant (TPAE) enchaîne. La «juge» B\* ne se prend même pas la peine de connaître la mère, à laquelle elle coupe le contact avec son bébé! Exemple : son ordonnance du 09.04.18 aux dépens de la Dre LÉGILLON et de son bébé.*

***Madame, vous accumulez donc de nombreuses casseroles insoutenables. Nous sommes légitimés à nous demander, si vous n'êtes pas vous-même le problème qui empêche la réforme totale de tout le système.***

*L'industrie de l'enlèvement d'enfants fleurit aussi dans nos pays voisins, exactement selon le schéma décrit par la Dre LÉGILLON. En Allemagne, 84'000 enfants sont volés à leurs parents/an (2016). Cela représente un marché de 5 milliards d'Euros/millésime (84'000 x Euros 60'000), qui serait à multiplier par le nombre d'années moyen de la prise en otage. Le chiffre d'affaire de cette industrie allemande représente probablement 50 milliards d'Euros (la récolte de 10 ans). Entre autres, l'activiste allemande Heiderose MANTHEY dénonce avec vigueur ces atrocités: <http://archezeit.net/>*

*Le fléau touche tout le monde occidental. Où faut-il chercher les causes? Essayons de trouver la réponse: L'Europe a un héritage du fascisme qui a prôné l'éducation des enfants par l'État. Aussi chez nous, en Suisse. Les enfants victimes des Autorités de la Protection de l'Enfant et de l'Adulte (APEA) ont succédé aux enfants placés d'autrefois. La mentalité n'a pas changé. En Allemagne, il semble que le Nouvel Ordre Mondial réalise le mieux ces desseins de transformer notre société en idiots – à l'aide de cette industrie abominable d'enlèvement d'enfants, car ce pays a le passé fasciste le plus lourd. Les autres pays européens suivent. Les médias mainstream censurés se taisent.*

*Vous, Anne EMERY-TORRACINTA, socialiste caviar, vous n'êtes que l'exécutante docile de l'Establishment, c'est-à-dire du «gouvernement mondial» du groupe le plus secret du monde - les Bilderberg, la cause du fléau.*

*A vous, Anne EMERY-TORRACINTA*

*Gerhard ULRICH*

*\*noms connus par le soussigné*

*Annexe : Lettre ouverte de la doctoresse LÉGILLON du 22.09.18*

Angèle Léguillon  
58 Rue Rotschild  
1202 Genève  
078 616 26 07

Genève, le 22 septembre 2018

A qui de droit,

Un jour, un génie a dit : " ne faites rien contre votre conscience, même si l'Etat vous l'impose. "

Ayant réalisé mon travail de maturité sur les médecins nazis, il est forcé de constater que certains d'entre eux exercent toujours avec la même mentalité . Au lieu de gazer les gens, on les détruit psychologiquement. Mes propos sont peut-être forts , mais il est temps que la population se rende compte de ce qu'il se passe dans ce pays.

La Suisse a un lourd passé de placements abusifs d'enfants , à l'époque au sein de structures religieuses ; semble-t-il que l'histoire se répète , et ma conscience de médecin , de citoyenne et de mère m'incite à faire bouger les choses. Je ne peux pas rester insensible, puissent certains de ces gens être puissants et protégés . Des centaines de familles sont concernées , sur Genève, ainsi que d'autres cantons.

Après tout, j'ai eu affaire, moi-même adolescente , au Service de la Protection des mineurs ( SPMI ) pour des raisons financières et leurs intervenants m'avaient fortement découragée de faire médecine, au vu du peu de soutien familial, moi vivant chez ma vieille grand-mère malade. J'étais pourtant dans les premières de classe et je ne présentais aucuns troubles. Mais quand je sortais de leurs bureaux, je me sentais désespérée. Ils ont perdu... J'ai été diplômée en 2012 à Genève, et j'ai financé mes études moi-même. Ils ont gagné pour l'instant , ce même service m'éloigne de ma fille .... la vie semble être une bataille, et étant pacifiste, je m'en serai bien passée.

Après une petite carrière médicale, je pensais naïvement connaître beaucoup sur la souffrance. J'en ai vu des morts , des victimes de viols, d'harcèlement, de meurtres. Moi-même et les autres victimes du SPMI, réunis depuis des mois, souffrons plus que je ne l'aurai cru possible. Privés de nos enfants , ruinés par les frais de justice, obligés d'aller voir des psychiatres, nous nous demandons tous régulièrement comment , dans un pays tel que la Suisse , de tels faits peuvent se produire et les droits fondamentaux de l'Enfant être violés impunément.

Je commence donc avec mon histoire. J'ai d'énormes soucis avec le Service de protection des mineurs depuis bientôt deux ans.

Je suis donc une maman genevoise de 34 ans, qui a eu une adorable petite fille en mai 2015. J'ai choisi de l'élever seule, puis ai souhaité donner des droits à son père.

Après 6 mois de congé maternité, car j'ai choisi d'allaiter le plus longtemps possible, car en tant que médecin, je pense que l'allaitement doit être encouragé, lesquels se sont bien passés (avec témoin ma sage-femme extraordinaire et attestation de la pédiatre de son développement normal), j'ai repris le travail aux HUG dans un service malheureusement, il faut le dire, débordé (en psychiatrie, au Capi des Eaux-Vives). D'autres médecins se sont plaints et sauf erreur, selon mes informations, il y a eu des burn out après ma mise en arrêt. Le Capi Pâquis allait fermer, et il y a eu beaucoup de stress et d'afflux de patients.

Je précise qu'auparavant, j'étais urgentiste : après mûre réflexion, j'avais choisi de me reconverter en médecin généraliste, dans un pays qui en manque tant, afin d'avoir des horaires plus stables et de faire une année en psychiatrie car cela est vivement conseillé dans le cursus de médecine générale.

J'ai subi des harcèlements répétés de la part de ma belle-mère ex infirmière et de ma tante, amies depuis longtemps, car je voulais sortir ma fille de la crèche pour la placer chez une maman de jour gardant d'autres enfants, en raison des horaires incompatibles avec mes gardes et horaires de travail et du coût de la crèche. Ces harcèlements m'ont menée à un état d'épuisement dans un contexte de reprise du travail aux HUG et de déménagement.

Je ne peux pas concevoir mettre en danger un patient, tout comme je ne peux pas concevoir que l'on me reproche les responsabilités qui incombent à un médecin. Je précise n'être jamais arrivée en retard à la crèche. Je précise également avoir, je le pense, donné de mon mieux pour être un bon médecin et à l'écoute de mes patients.

Ces deux femmes ont envoyé un courrier à la pédiatre pour dire que je ne gérais pas le quotidien de ma fille, avec de fausses accusations (soi-disant qu'elles devaient s'occuper de mes courses et de mon administratif). Or personne ne m'a jamais aidée à faire la moindre course. Ma sage femme était d'ailleurs étonnée que je reçoive si peu d'aide. Je précise qu'à l'époque, je n'avais pas de soucis financiers, pas de rappels, ni de poursuites, bien que la vie n'était pas si facile (salaire de médecin interne à 80%, loyer hors de prix à Genève, frais de garde de 1200 frs, assurances maladies ...).

J'ai dû me désinscrire de mon examen FMH de médecine interne en 2016 car ces deux femmes me reprochaient d'étudier ! J'ai dit que j'en avais marre et j'ai tenté de postuler dans le canton de Vaud pour m'éloigner de ces gens. Je pense que cela a été le déclencheur par peur de ne plus voir la petite. Mais contrairement à eux, je n'aurai jamais empêché des visites ou des téléphones.

Devant tant de haine, suite également à l'envoi de la police chez moi à plusieurs reprises par ma belle-mère et par le père de ma fille, les officiers ne pouvant constater qu'une maman et sa fille allant bien, j'ai fini par craquer et pleurer à la crèche, après tout, je suis humaine : le directeur administratif, M. Bruno Domergue, a dénoncé mon cas au SPMI et du jour au lendemain on m'a retiré la garde de ma fille en juillet 2016, en me menaçant de mettre la petite en foyer si je m'approchais d'elle (clause péril) sans aucun fait ou preuve de négligence ou maltraitance, car ma fille a présenté un développement parfaitement

normal et c'est moi qui assurait tout son entretien. J'ai même un enregistrement du père de ma fille qui déclare que je ne suis pas un danger pour Clara, mais qu'il faut faire comme le SPMI a dit, sinon elle serait mise en foyer. Je n'en veux pas personnellement à son père. Je pense qu'il obéit aux ordres et qu'il n'a pas le choix. Je ne mène pas de guerre contre lui. Je souhaite juste que des relations pacifistes soient établies pour le bien de notre enfant. Je précise également que suite à une pétition lancée par plusieurs parents, j'ai appris récemment que Monsieur Bruno Domergue avait été licencié. J'avais eu un petit différent avec lui car la crèche refusait de prendre ma fille sans antibiotique pour les yeux, or, elle n'avait pas une conjonctivite mais une irritation légère en raison de ses long cils... Je trouve cela aberrant, de nos jours, c'est les assistantes de crèche qui diagnostiquent une conjonctivite ! Même la pédiatre de Clara trouvait cela inapproprié .

J'ai dû me battre tout l'été 2016 ( assistants du SPMI en vacances ) pour voir ma fille, que je n'ai pas vu ou entendu au téléphone pendant un mois, trouver un avocat, puis ai pu la voir sous surveillance et enfin la reprendre un week-end sur deux à mon domicile. Il est évident que dans ces conditions , j'étais en en arrêt de travail, par tristesse et pour monter un dossier solide pour le tribunal avec témoignage de mes amis pour la plupart médecins.

J'ai appris au début de l'été que les ressources humaines des HUG m'avaient mutée aux urgences psychiatriques à Belle-Idée. J'ai refusé. Un membre de ma famille ayant fait plusieurs hospitalisations et sollicitant régulièrement ces services , il y a conflit d'intérêt. Ma fille a été déplacée pendant ce temps de de crèche sans même que je sois mise au courant, avec soi-disant mon accord et ma signature selon les dossiers du SPMI. Après plusieurs visites sous surveillance, j'ai pu cependant rapidement récupérer un droit de visite un week sur deux.

Malheureusement , un de ces week-end s'est écourté, en raison d'une urgence médicale que j'ai présentée , ce qui m'a été reproché au tribunal . Un week end, je suis montée à la montagne en compagnie de ma fille et d'amis médecins . On m'a reproché droit derrière de l'avoir rendue sale et épuisée et en retard... J'ai évidemment fourni à chaque fois des photos de la petite, scuriante et radieuse , mais en vain. C'est toujours le même mécanisme : un des parents est pris pour cible et on s'acharne contre lui.

Une première audience avait été fixée enfin en décembre 2016 , mais la juge a été malade et l'audience reportée en janvier 2017, lors de ma première semaine de travail ... J'ai encore été accusée par l'assistante sociale du SPMI d'avoir soi-disant déplacé l'audience, avant qu'elle n'apprenne que la juge était effectivement absente! L'audience en début janvier 2017, lors de ma première semaine de travail , a été un cauchemar : la juge a pris parti pour le père de ma fille, a demandé une expertise psychiatrique, semblant croire aux fausses déclarations de celui-ci ( je l'aurai soi-disant agressé et presque défiguré , le tout sans aucune preuve ou constat médical ). Comment des juges peuvent-ils croire des déclarations pareilles ?

J'ai repris le travail en janvier 2017, aux urgences et cabinet, dans une clinique privée , avec des horaires qui ne correspondaient en rien aux exigences du SPMI et du père de ma fille. Il y avait malheureusement des gardes le week-end et des horaires de nuit, incompatibles avec les horaires fixés par la juge. D'un commun accord avec mon employeur, ma période d'essai n'a pas été reconduite. De plus, le SPMI me fixait des entretiens durant la semaine. On doit également, selon la justice, voir un psychiatre...

J'ai donc accepté une hospitalisation à Crans -Montana, en mars 2017, et suis sortie après une semaine, n'ayant pas d'assurance privée, pour surcharge émotionnelle, ce que le SPMI m'a encore reproché et voici comment du mois de janvier 2017 au moins de juin je n'ai plus vu ma fille pendant 6 mois et demi, représentant soi-disant potentiellement un danger. J'ai autorisé les médecins de l'hôpital à appeler l'assistante sociale. Je suis restée une semaine là-haut sans aucun traitement. Je ne suis pas malade mais victime moi et ma fille d'une énorme injustice...

J'ai retrouvé un travail droit derrière, dans les assurances, qui semblait plus compatible avec l'affaire juridique en cours. Rien à faire, mon employeur a eu vent de ma situation personnelle et ma période d'essai ne s'est pas reconduite... en raison de l'expertise psychiatrique aux HUG avec des rendez-vous fixés la semaine... Je précise également que je n'ai pas vu, entendu ou eu des nouvelles de ma fille de moins de deux ans du 31 janvier 2016 à juin 2017... Je l'ai vu une fois au point rencontre, puis une deuxième fois dans le bureau de l'experte psychiatre...

L'assistante sociale en charge du dossier, une frontalière de 54 ans, qui est le plus souvent en arrêt maladie (une fois presque six mois, sans aucun remplaçant), a critiqué mon appartement, mes valeurs religieuses, dit que pour le bien de l'enfant il faut surtout pas me la passer au téléphone et mille autres choses aberrantes. Je ne lui en veux pas personnellement, j'ai l'intuition que le personnel du SPMI se contente de suivre des directives et de conserver leur travail.

J'ai demandé à maintes reprises un changement de curatrice dont une demande aux deux secrétaires de Mme Torracinta mais on ne m'a jamais accordé ce droit. J'ai mandaté des médiateurs, mais le père de ma fille a refusé. J'ai fait tout ce que j'ai pu pour arranger cette situation absurde.

Depuis deux ans, en dépit de mon autorité parentale, qui actuellement est retirée depuis avril 2018 : impossible même de discuter avec sa pédiatre qui se réfère au SPMI. Je ne sais même pas si ma fille a ses vaccins à jour ou des allergies.

Consciente que des horaires de médecin intra-hospitalier ne sont pas compatibles avec les exigences du SPMI et se sont retournés contre moi, j'ai tenté de me reconvertir en tant que thérapeute, avec des formations, ce que le SPMI a également désapprouvé en disant que je ne souhaite pas garder le lien avec ma fille et que je suis instable psychologiquement.

J'ai effectué un remplacement en 2018 dans un cabinet médical : la vie m'a envoyé d'autres parents, épuisés et ruinés par le SPMI et victimes de la même experte psychiatre : je me suis sentie tellement impuissante... Que leur dire et comment les soigner ?

N'ayant pas le droit au chômage pour des raisons incompréhensibles, j'ai fini à l'hospice général.

Les seules personnes que je vois en ce moment sont des victimes du SPMI, qui ont, pour la plupart, subi une expertise par la Dre W experte mandatée par le

TPAE ( Tribunal de Protection de l'Adulte et de l'Enfant ). Nous avons tous des diagnostics de trouble de la personnalité " paranoïaques , narcissiques , pour moi même trouble de la personnalité indéterminé ... ».

Mon médecin généraliste , qui me suit depuis l'âge de 20 ans , a pourtant produit un certificat pour attester que je n'avais jamais eu de maladie psychiatrique ou pris de traitement psychotrope.

Au contact de ces gens , il me semble avoir autant appris plus sur la psychologie et la médecine que lors de mes années hospitalières . Ces parents , épuisés , sont passés par tous les stades de la détresse humaine . Et moi aussi . Et il y a de quoi . Nous sommes traités comme des criminels .

En tant que médecin , j'ai vu , par le passé la prise en charge catastrophique du SPMI dans bon nombre de cas , jamais je n'aurai cru vivre cela de l'intérieur ... Tous les parents finissent ruinés , épuisés , perdent leur travail et vivent dans la honte . Depuis plusieurs mois , des articles dans les journaux genevois font état des nombreux dysfonctionnement de ce service ( cf également les nombreux articles sur la valse des directeurs du SPMI Genève ) . Nous tombons tous malades . Cela a remis en question tout ce que j'ai pu apprendre en médecine . Toutes les mamans font des cystites à répétition . Combien tout cela coûte -il à la société et surtout en prix humain ?

Pourquoi , au lieu de déchirer les familles et d'instaurer des médiations , ce service instaure des exigences incompatibles avec un rythme de vie " normal » .

Courant avril 2018 , j'ai reçu un rapport du tribunal d'une juge que je n'ai jamais vue , m'informant que puisque je ne me suis pas rendue au point de rencontre depuis décembre 2017 , et puisque je n'ai pas de travail , mon autorité parentale est retirée et même mon droit de visite sous surveillance . Egalement car je ne vois plus de psychiatre .

Je précise que j'ai des photos , dans ce lieu prises en janvier , février , mars et avril et un témoin a même écrit une lettre pour dire que j'étais bien sur place ... Comme d'habitude , les courriers du SPMI sont mensongers ...

Voilà mon histoire ... et celle de ma petite Clara , qui ne mérite pas cela , comme aucun autre enfant .

Une amie , Manuela Afonso , ex-collègue aux HUG , vient de subir cette expertise psychiatrique . Ses deux adorables jumelles , qui ont tremblé et se sont urinées dessus , devant la Dre W voient leur avenir compromis . Elles risquent , selon le rapport d'être arrachées à leur mère , trop " aimante " et confiées à la garde d'un père violent comme l'attestent de nombreux documents . Même l'expertise réalisée par la Dr Goulaz et la Dr W atteste des traits violents du père . Pourquoi donc confier la garde au père ? Je souhaite témoigner , en tant qu'amie , en tant que maman , en tant que médecin , ayant eu la chance de partager des moments de loisirs et des vacances avec mon amie et ses filles , que je n'ai observé aucun fait et geste faisant d'elle une mère dont ses enfants devraient être éloignés . Elle passait même ses enfants au téléphone à leur père , alors que selon les rapports du SPMI , elle essaie de priver les enfants de celui-ci ... On n'écoute pas les enfants , on n'écoute pas les témoins et c'est bien dommage .

Semaine dernière , j'étais avec une autre victime . Ses quatre adolescents , sont en foyer depuis maintenant quatre ans . L'un deux est atteint d'une maladie génétique rare , et ne

reçois pas les soins appropriés à son état. Il a failli perdre sa jambe d'une infection, mal prise en charge dans le foyer, qui refuse même d'appeler Genève ou SOS médecin... Il faut avoir le cœur bien accroché pour écouter ces adolescents... De nouveau, sans aucune prétention, ayant eu la chance de partager des moments de vie privée avec ces adolescents, je ne reconnais pas les diagnostics posés dans les expertises de la Dre W. Ces enfants sont brisés et déclarent avoir honte d'être Suisse, et je crois qu'on peut les comprendre. Je réfléchis tous les jours à comment trouver un moyen de les faire sortir de là et qu'ils puissent recevoir un traitement approprié. Cette affaire traîne et pourtant elle a même été médiatisée.

Un autre ami est actuellement dans une situation précaire. Il se bat depuis plus d'un an, pour prouver que la mère, qui a la garde, grâce au SPMI, maltraite possiblement et néglige leur fils (celui-ci a été emmené à l'âge de 17 mois aux urgences pédiatriques, brûlé au 2ème-3ème degré sur le visage et épaule droite, sans que la mère ne puisse expliquer l'incident et la mère a déposé l'enfant pour le laisser seul à l'hôpital). Monsieur Pedro Teixeira a fait un accident vasculaire cérébral hémorragique, constaté médicalement le 5 juillet 2017, avec les séquelles que cela comporte, suite au stress engendré par les interrogatoires du SPMI ainsi que leur refus de voir la réalité en face. Il a passé l'expertise le lendemain du diagnostic d'AVC posé par des médecins, sur menace, avec des troubles de la marche importants, constatés par l'expert. Il a pourtant téléphoné au service de médecine légale des HUG pour avertir le médecin interne supervisé par la Dr W pour expliquer son état : celui-ci lui a répondu que s'il ne venait pas au rendez-vous d'expertise, il ne verrait plus son fils.

Dans un état critique, il s'est donc rendu passer l'expertise. Son pronostic vital pouvait être engagé car n'importe quel médecin sait qu'en période d'un AVC aigu, il faut surveiller certains paramètres comme la tension. Ce patient aurait dû être en unité de surveillance et non entraîné de subir un stress supplémentaire pouvant graver son état.

Des rapports médicaux et imagerie, en ma possession et en la possession de son avocate, datant de la même semaine, prouvent que ce patient présentait une pathologie somatique grave. Il a même présenté son imagerie cérébrale au médecin interne responsable d'une partie de l'expertise. M. Teixeira s'est vu posé un diagnostic de trouble de la personnalité narcissique après deux rendez-vous, un avec un médecin interne et un avec la Dre W. Or, selon le DSM, il est impossible de poser un tel diagnostic si une affection somatique, en l'occurrence dans son cas, neurologique, peut mieux expliquer les symptômes.

Rien à faire, malgré ses avocats... C'est un miracle qu'il soit encore en vie : il a été plus facile de lui poser un diagnostic de trouble narcissique et de probable alcoolique au vu de sa démarche ataxique, qui est pourtant attribuable à la lésion cérébrale. Aujourd'hui, victime d'une mauvaise prise en charge de son AVC, soumis à un stress continu, ruiné, M. Pedro Teixeira présente régulièrement des crises hypertensives, des céphalées et est en plus interdit de voir son fils de 3 ans. Il a porté plainte avec son avocate contre la Dre W.

Il a été dès lors menacé par le SPMI et une décision datant du 10 août 2018 rendue par le TPAE lui interdit de voir son fils, même sous surveillance, en raison de fausses déclarations du SPMI, qui dit qu'il est à risque d'enlever son fils lors de ses visites surveillées au point rencontre.

A l'heure d'aujourd'hui, je n'ai pas revue ma fille depuis le 14 avril 2018. Je la voyais depuis juin 2017 au sein du point rencontre 3h par mois. Le SPMI a osé écrire que j'arrivais parfois en retard, alors que c'est le père de ma fille ou sa famille qui était en retard. Je n'ai plus aucune confiance sur les intervenants de cet endroit.



Avec plusieurs parents, nous avons déposé nos dossiers et expertises chez un avocat. Selon nos sources et selon un article dans la presse ) le 4 mai 2018, une enquête est en cours. Nous prions tous les jours pour que lumière soit faite ...

Le point rencontre a déménagé au début d'été dans un endroit sordide, d'après les autres parents aux Charmilles, et je ne souhaite pas que ma fille ou moi-même ne fréquentions cet endroit. De plus, on m'avait imposé 1h 30 le samedi après-midi toutes les deux semaines, or il n'est pas permis de manquer un rendez-vous.

J'ai décidé de faire une formation complémentaire en hypnose, dans le but d'aider au mieux mes patients par la suite. Comme chacun le sait, un médecin se doit de se former et malheureusement oui, les formations sont le plus souvent le week-end. Les juges du TPAE m'ont accusée d'être égoïste ! Qu'on me comprenne bien, je rêve de voir Clara. Mais pas dans cet endroit, où je prend le risque qu'on invente des mensonges sur moi ( exemple : le SPMI mentionne dans les rapports que je les menace etc ). Et comment en 2018 peut-on reprocher à une femme de se former et d'essayer d'exercer correctement son métier ? Selon l'histoire de mon ami Pedro, lui aussi ayant été au point rencontre, j'ai également peur qu'ils inventent que soi-disant je menace d'enlever ma fille ou autre.

Je n'ai aucune nouvelle d'elle, je ne sais même pas où elle habite. Entre temps, car je n'ai pas pu payer mes impôts depuis deux ans et que j'ai accumulé des dettes, le Tribunal de Protection de l'adulte et de l'enfant a demandé pour moi une possible de mise sous curatelle. Il faut savoir que ma fille a deux assurances maladies, je n'arrive pas à démêler cette histoire puisqu'on m'a enlevé mon autorité parentale... Il est alors facile de se retrouver aux poursuites et multi-endettée. Je n'ai pas payé également trois mois de crèche, sur les conseils de ma première avocate, et voilà comment je me suis retrouvée en premier lieu aux poursuites... Impossible donc de déménager pour trouver un petit logement dans mes budgets. Or, la poursuite d'une carrière médicale et l'obtention d'un titre de spécialiste coûte beaucoup d'argent.

Je dois donc composer entre l'angoisse de ce que de vient ma fille, le manque d'argent, les menaces d'expulsion de mon logement pour un loyer non payé et les divers rendez-vous pour éviter une curatelle. Je recherche activement un travail qui ne soit pas trop stressant, en raison de tout ce que j'ai dû endurer depuis deux ans. Mais je ne souhaite évidemment pas rester à l'aide sociale : je souhaite réussir ma vie en soignant des gens et pouvoir récupérer ma fille. Et je rêve que justice soit faite sur nos histoires au nom de tous ces enfants qui souffrent de ne plus voir un parent vivant.

Voilà donc certaines de nos histoires. Il est grand temps de réformer ce service. Dans un pays comme la Suisse, nous avons les moyens d'aider les parents et d'éviter à tout prix que les enfants paient le prix de conflits d'adultes, amplifiés par les directives absurdes du SPMI. Certains de ces enfants sont en danger dans les foyers et n'y sont pas correctement soignés.

En vous remerciant de m'avoir lue, je vous prie de bien vouloir recevoir mes salutations les plus distinguées .

Je précise que les parents dont je décris l'histoire m'ont donné l'autorisation pour écrire leur cas, même avec leurs noms.

Angèle Leguillon

Pour conclure : Ci-joint une photo. C'est quelques jours avant que l'on mette la clause pénale contre moi et que l'on m'interdise de l'approcher. Je suis , d'après les rapports, dépressive ... J'aime à penser qu'une photo vaut mieux que mille mots... Nous étions heureuses , dehors et libres.